

On recensait un peu moins de neuf infirmiers pour 1 000 habitants dans les pays de l'OCDE en 2017, ce chiffre étant compris entre deux pour 1 000 en Turquie et plus de 17 en Norvège et en Suisse. Entre 2000 et 2017, les effectifs par habitant ont progressé dans quasiment tous les pays de l'OCDE, passant en moyenne de 7.4 pour 1 000 habitants en 2000 à 8.8 pour 1 000 habitants en 2017. En République slovaque, en Israël, au Royaume-Uni et en Irlande, ils ont en revanche diminué au cours de cette période (Graphique 8.10).

Les baisses en Israël et en Irlande sont dues à la croissance rapide de la population, la progression des effectifs infirmiers n'ayant pas suivi. En Irlande, le nombre d'infirmiers a progressé plus rapidement que la population jusqu'en 2008, année où on en a recensé 13.6 pour 1 000 habitants, mais la situation s'est inversée depuis. En République slovaque, leurs effectifs ont diminué, tant en termes absolus que par habitant, essentiellement dans les années 2000, tandis qu'au Royaume-Uni, leur nombre par habitant a rapidement augmenté entre 2000 et 2006 avant de reculer jusqu'en 2017.

Aucune tendance précise ne se dégage concernant les taux d'augmentation des effectifs infirmiers : on observe des hausses substantielles aussi bien dans les pays où leur nombre par habitant est déjà élevé, comme la Suisse, que dans ceux où ils sont moins nombreux, comme la France, la Slovénie et la Corée. Dans la plupart des pays, la croissance des effectifs de médecins et d'infirmiers s'explique par le nombre grandissant de diplômés nationaux, bien que l'immigration de médecins et d'infirmiers formés à l'étranger ait aussi joué un rôle important dans certains pays (voir l'indicateur « Migrations internationales des médecins et infirmiers »).

Les infirmiers sont plus nombreux que les médecins dans la plupart des pays de l'OCDE, où l'on compte en moyenne trois infirmiers par médecin. Ce ratio varie dans une fourchette comprise entre un infirmier par médecin au Chili, en Turquie et en Grèce, à plus de quatre au Japon, en Irlande, en Finlande et aux États-Unis (Graphique 8.11).

Pour faire face aux pénuries de médecins et garantir un accès satisfaisant aux soins, certains pays ont attribué des fonctions plus avancées au personnel infirmier, notamment des fonctions d'« infirmiers praticiens ». Les évaluations des infirmiers praticiens réalisées aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni montrent que ce personnel infirmier en pratique avancée permet d'améliorer l'accès aux services de santé et de réduire les délais d'attente pour certains patients, en particulier ceux qui rencontrent des problèmes de santé mineurs ou qui ont besoin d'un suivi ordinaire, et peut assurer dans le même temps des soins de qualité équivalente à ceux dispensés par les

médecins. Les évaluations font apparaître un taux élevé de satisfaction des patients, ainsi qu'un effet neutre ou à la baisse sur les coûts. La mise en place de nouvelles pratiques avancées pour le personnel infirmier peut appeler des réformes législatives ou réglementaires (Maier, Aiken et Busse, 2017^[1]).

Définition et comparabilité

Le nombre d'infirmiers couvre l'ensemble du personnel infirmier employé dans des structures publiques ou privées, fournissant des soins directement aux patients ; sont également inclus, dans certains cas, les infirmiers qui exercent une fonction d'encadrement, de formation ou de recherche. Les chiffres sont basés sur les effectifs.

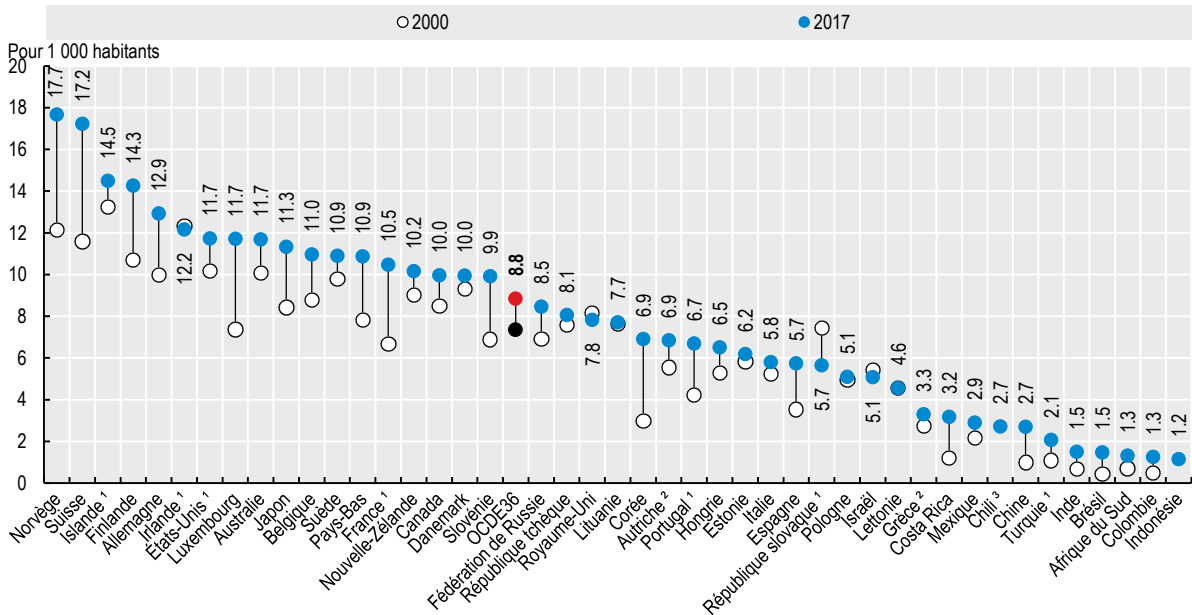
Dans les pays où les niveaux de qualification ou les fonctions des infirmiers diffèrent, les données couvrent à la fois les « infirmiers de niveau supérieur », qui ont suivi une formation plus approfondie et assument des tâches plus complexes ou qualifiées, et les « infirmiers de niveau intermédiaire », qui ont suivi une formation moins poussée mais sont néanmoins reconnus et enregistrés comme infirmiers. Les auxiliaires de soins (ou aides-soignants), qui ne sont pas considérés comme des infirmiers, ne sont pas pris en compte. Le nombre d'infirmiers au Danemark et en Autriche est plus faible que celui indiqué dans des éditions précédentes parce que les aides-soignants étaient auparavant pris en compte pour ces deux pays. Les données ne couvrent pas les sages-femmes, sauf dans certains pays où celles-ci sont en partie prises en compte car considérées comme faisant partie du personnel infirmier spécialisé ou pour d'autres raisons de catégorisation (Australie, Espagne et Irlande).

L'Autriche et la Grèce ne prennent en compte que les infirmiers exerçant en milieu hospitalier, d'où une sous-estimation de leurs effectifs.

Références

- [1] Maier, C., L. Aiken et R. Busse (2017), « Nurses in advanced roles in primary care : Policy levers for implementation », Documents de travail de l'OCDE sur la santé, n° 98, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/a8756593-en>.

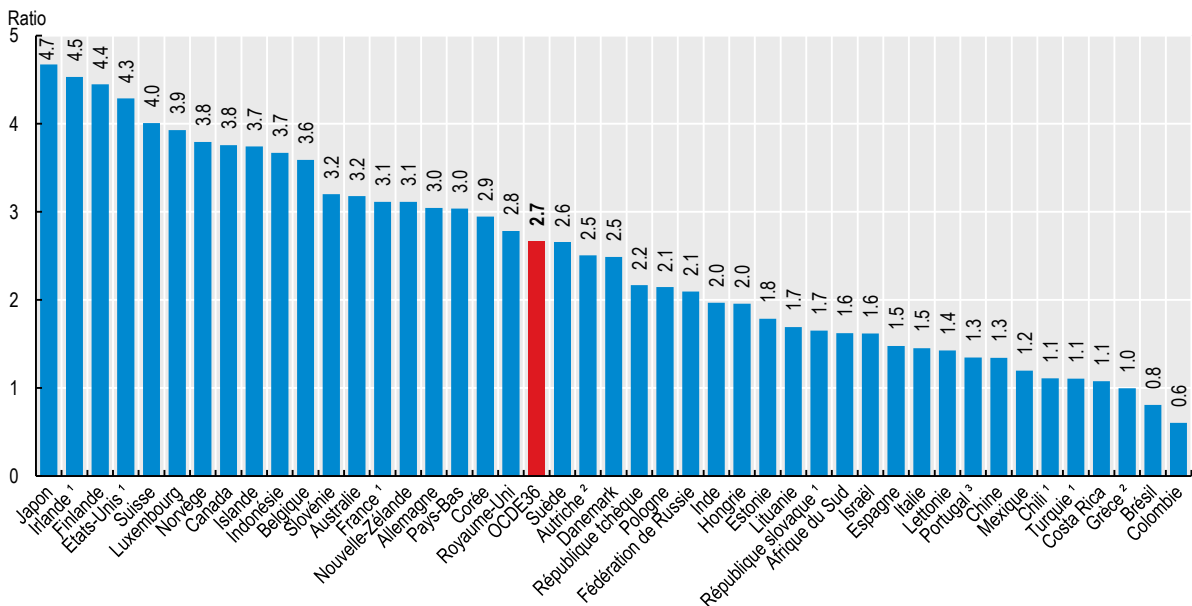
Graphique 8.10. **Personnel infirmier en exercice pour 1 000 habitants, 2000 et 2017 (ou année la plus proche)**



1. Les données couvrent non seulement les infirmiers qui dispensent des soins aux patients, mais aussi ceux qui exercent dans le secteur de la santé en tant qu'administrateurs, professeurs, chercheurs, etc. 2. L'Autriche et la Grèce comptabilisent uniquement le personnel infirmier employé dans les hôpitaux. 3. Les données du Chili correspondent à l'ensemble du personnel infirmier habilité à exercer.
Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934069902>

Graphique 8.11. **Ratio du personnel infirmier par rapport au nombre de médecins, 2017 (ou année la plus proche)**



1. Pour les pays n'ayant pas communiqué de données sur le personnel infirmier et/ou les médecins en exercice, les données se rapportent dans un cas comme dans l'autre aux individus « professionnellement actifs » (à l'exception du Chili, où elles concernent l'ensemble des infirmiers et des médecins habilités à exercer). 2. Les données pour l'Autriche et la Grèce couvrent uniquement les infirmiers et les médecins employés dans les hôpitaux. 3. Le ratio du Portugal est sous-estimé car il correspond au nombre d'infirmiers professionnellement actifs rapporté au nombre total de médecins habilités à exercer.
Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934069921>



Extrait de :
Health at a Glance 2019
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/4dd50c09-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Personnel infirmier », dans *Health at a Glance 2019 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/b9d7d6ea-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.